

Preuve de protection incendie light: Immeuble d'habitation modèle

Papiermühlestrasse 999, 3063 Ittigen

Type du projet de construction	Bâtiment neuf
Description du projet	Il s'agit de créer un ensemble résidentiel moderne comprenant au total quatre immeubles d'habitation identiques avec ascenseur, installation photovoltaïque, pompe à chaleur et ventilation.
Date	13 septembre 2023

Catégorie de bâtiment et dates clés

Hauteur	Bâtiment de faible hauteur: moins de 11 m de hauteur
Concept	Concept de construction
Données de surface	surface de plancher maximale: 240 m ² somme y compris les sous-sols: 920 m ² somme hors sol: 680 m ²

Comment le bâtiment sera-t-il utilisé ?

2^{ème} Immeuble collectif
ét.
1^{er} Immeuble collectif
ét.
r.d.c. Immeuble collectif
1^{er} Immeuble collectif
ssol

Bâtiment

1 Assurance qualité en protection incendie (DPI 11-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Degré d'AQ	DAQ 1	Concept de protection incendie, zones partielles : voir remarques	
Assurer l'AQ	Exigences DPI 11-15, chap. 5, respectées	autre preuve : voir remarques	Concept de protection incendie

2 Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle (DPI 12-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
--	----------------------------------	--------	-----------------------

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Devoirs de diligence	Exigences DPI 12-15, chap. 3.2, respectées	Propriétaires et exploitants sont informés de leur devoir de diligence et des mesures nécessaires.	
Des mesures organisationnelles	Exigences DPI 12-15, chiffre 4 respectées	Les propriétaires et les exploitants sont informés de leur responsabilité en matière d'organisation et de personnel pour assurer la sécurité incendie.	
Prévention incendie sur les chantiers	Exigences GPI 2008-15 «Prévention incendie sur les chantiers» respectées	Toutes les personnes impliquées dans la construction sont informées qu'il est de leur responsabilité de minimiser le risque accru d'incendie.	
Accès pour les pompiers	Le terrain environnant (accès, plantations, déneigement, etc.) est aménagé et géré conformément à la « Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers » de la CSSP.	Plan de situation	

3 Utilisation des matériaux de construction (DPI 14-15)

Constructions extérieures, toit non compris	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Revêtement de la paroi extérieure (couche supérieure)	RF3 (cr)	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32458
Couche d'isolation thermique, couche intermédiaire	RF3 (cr)	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32575
Système classifié	RF3 (cr)	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32458

Toit	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Structure de couverture selon la variante	RF2 (cr) systèmes classifiés	autre preuve : voir remarques	Systèmes pour toitures plates Bauder (0823), structure PK 3, page 21 (voir annexe)
Tôles profilées avec espace vide	exigences DPI 14-15, chap. 3.3.1, paragraphe 2, respectées	Plans d'exécution	
Les sols de terrasses à claire-voie	exigences DPI 14-15, chap. 3.3.1, paragraphe 5, respectées	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 30416
Voies d'évacuation verticales	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Système classifié	RF1	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 24735
Revêtements de sol	RF3	«Produits de construction généralement reconnus» selon l'AEAI, produit prévu : voir remarques	Parquet en bois massif de noyer
Escaliers et paliers	RF2	«Produits de construction généralement reconnus» selon l'AEAI, produit prévu : voir remarques	Béton
Voies d'évacuation horizontales	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Système classifié	RF1	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 24228
Revêtements de sol	RF3	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 30336
Ensembles d'appareillages à basse tension	exigences DPI 14-15, paragraphe 5.2.2 respectées	«Produits de construction généralement reconnus» selon l'AEAI, produit prévu : voir remarques	Boîtier classe de protection IP 4X - RF1

4 Distances de sécurité incendie (DPI 15-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
--	----------------------------------	--------	-----------------------

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
Distance au bâtiment voisin	10 m lorsque la couche extérieure des deux façades est composée de matériaux de construction combustibles	distance respectée	

5 Systèmes porteurs et compartiments coupe-feu (DPI 15-15)

Résistance au feu des systèmes porteurs	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
Niveaux souterrains	R60	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	
Rez-de-chaussée et les niveaux supérieurs	R30	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	
+ rez-de-chaussée et 1er étage	R30	Maçonnerie SIA 266	

Résistance au feu des parties de construction formant compartiment coupe-feu	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
Plafonds des RDC et ET	REI 30	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	

Résistance au feu des parties de construction formant compartiment coupe-feu	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions
Plafonds dans les niveaux souterrains	REI 60	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	
Parois et voies d'évacuation horizontales au RDC et aux ÉT	EI 30	Eléments de maçonnerie : dimensions minimales des éléments selon SIA 266	
Parois et voies d'évacuation horizontales au sous-sol	EI 60	Eléments de maçonnerie : dimensions minimales des éléments selon SIA 266	
Ouvertures et traversées de câblage et de tuyaux	Obturations réalisés selon DPI 15-15, chapitre 3.5	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32508
Voies d'évacuation verticales dans les étages au-dessus du sol	REI 30	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	
Voies d'évacuation verticales dans les sous-sols	REI 60	Eléments de construction en béton : dimensions minimales des éléments de construction et recouvrement des armatures (enrobages) selon SIA 262	
Fermetures coupe-feu	EI 30, resp. E 30 dans les voies d'évacuation	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32444 et 32445

6 Installations sprinklers (DPI 19-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions
--	----------------------------------	--------	----------------------

7 Installations de détection d'incendie (DPI 20-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
--	----------------------------------	--------	-----------------------

8 Systèmes de protection contre la foudre (DPI 22-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
--	----------------------------------	--------	-----------------------

9 Installations de transport (DPI 23-15)

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
La résistance au feu de la gaine	La gaine ne relie pas les compartiments coupe-feu : pas de résistance au feu	Des plans de protection incendie	
Portes palières et des parties frontales des gaines	RF1	Des plans de protection incendie	
Portes palières au sous-sol	Ils s'ouvrent sur des sas, sur des voies d'évacuation ou sur des vestibules résistant au feu.	Des plans de protection incendie	
Système de commande d'ascenseur	Le système de commande d'ascenseurs est intégré à la gaine.	Des plans de protection incendie	

10 Installations photovoltaïques

	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Installation photovoltaïque	Installation PV selon STP swissolar	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32458 (voir aussi façade)

11 Installations thermiques (DPI 24-15)

Système de chauffage	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
----------------------	----------------------------------	--------	-----------------------

Système de chauffage	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
Type de système	Pompes à chaleur avec des agents réfrigérants combustibles	Déclaration de performance : voir remarques	Déclaration de performance et instructions d'installation Fabricant en annexe
Puissance	51 à 70 kW	autre preuve (par ex. indiquer la prestation effective) : voir remarques	66 kW
Emplacement (étage)	1er sous-sol, puissance ≤ 1200 kW	Des plans de protection incendie	
Local d'implantation (compartiment coupe-feu)	EI 60	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 24735
Etanchéité	EI 30, ouverture vers l'intérieur	N° AEAI : voir remarques	N° AEAI 32444
Pompes à chaleur fonctionnant avec des agents réfrigérants combustibles	Exigences SN EN 378-1 respectées	Concept de sécurité	

Autres systèmes comme les chauffages secondaires, les cheminées ou les poêles	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
---	----------------------------------	--------	----------------------

Stockage de combustible	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
-------------------------	----------------------------------	--------	----------------------

Conduit de fumée	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
------------------	----------------------------------	--------	----------------------

immeuble collectif

12 Utilisation des matériaux de construction (DPI 14-15)

Espaces intérieurs	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroations
--------------------	----------------------------------	--------	----------------------

Espaces intérieurs	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Système classifié	RF3	autre preuve : voir remarques	Cloison à ossature bois Knauf W12.de (voir annexe)
Revêtements de sol	RF3 (cr)	«Produits de construction généralement reconnus» selon l'AEAI, produit prévu : voir remarques	Linoléum
13 Systèmes porteurs et compartiments coupe-feu (DPI 15-15)			
	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Compartimentage coupe-feu	Exigences selon DPI 15-15, chapitres 3.1.2, 3.7.3 et 3.7.15	Des plans de protection incendie	
14 Voies d'évacuation et de sauvetage (BSR 16-15)			
	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Longueur maximale	35 m	Des plans de protection incendie	
Portes	largeur d'au moins 0,9 m, hauteur d'au moins 2 m	Des plans de protection incendie	
Portes d'accès aux bâtiments	ouvre dans le sens de la fuite, systèmes de fermeture selon SN EN 179 ou SN EN 1125	Des plans de protection incendie	
Voies d'évacuation horizontales	largeur d'au moins 1,2 m, hauteur de passage d'au moins 2,1 m	Des plans de protection incendie	
Voies d'évacuation verticales	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations

Voies d'évacuation verticales	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions
Escaliers à volées droites	largeur d'au moins 1,2 m, hauteur de passage d'au moins 2,1 m	Des plans de protection incendie	
15 Installations d'extraction de fumée et de chaleur (DPI 21-15)			
	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions
16 Installations aérauliques			
	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions
Emplacement de l'appareil de conditionnement d'air	Compartiment coupe-feu séparé, plusieurs compartiments coupe-feu ventilés sont alimentés	Concept de ventilation	
Prises d'air frais et rejets d'air vicié	directement de ou vers l'extérieur, sans aspiration de gaz inflammables, ni mise en danger de l'environnement	autre preuve : voir remarques	voir plan de protection incendie du sous-sol
Compartiment coupe-feu ventilé (surface d'étage brute)	Compartiments ≤ 600 m ² divisés par des clapets coupe-feu	Concept de ventilation	
Conduits de ventilation flexibles	à l'intérieur du compartiment coupe-feu	Concept de ventilation	
Asservissement incendie	L'installation alimente un groupe de compartiments coupe-feu ventilés, aucun système de détection d'incendie n'est disponible, des détecteurs de fumée sont présents dans les égouts.	Concept de ventilation	
Cuisine			
	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/déroptions

Cuisine	Exigences/informations minimales	Preuve	Remarques/dérogations
Conduits de ventilation	RF1 avec séparateur/filtre à graisse	autre preuve : voir remarques	Filtre à graisse Référence : 02 1156 0124, www.risch-luft.ch

Prénom, Nom

Entreprise

Lieu, Date

Signature

Cette « preuve de protection incendie light » est une annexe à votre dossier de demande de permis de construire. L'autorité en charge vérifie que la « preuve de protection incendie light » est complète, compréhensible et plausible, conjointement aux autres documents remis, et fixe les charges nécessaires.

Adresses et contacts

Auteur de la preuve de protection incendie

Maria	Mustermann
-------	------------

Maître d'ouvrage

0800 666 999	maria@muster.ch
--------------	-----------------

Responsable AQ de protection contre l'incendie

Maria	Mustermann
-------	------------

qss1

0800 666 999	maria@muster.ch
--------------	-----------------
